

**DOB 2018 – Début du débat : 20h20**

**Questions posées :**

**Durant la partie « Contexte national », départ de M G. TORRES pour des raisons de santé, pouvoir donné à M P. LENFANT.**

### **PARTIE III**

#### **Section de Fonctionnement : Chapitre 11**

Madame le Maire explique l'augmentation de ce chapitre notamment par les locations mobilières avec la possibilité de regrouper les deux bâtiments actuels des Services techniques en un seul site plus grand, situé dans la ZA Pré Chatelain.

M Doncieux : c'est une location sur 9 ans ? Quel est le montant par mois, par an et le montant d'achat ?

Mme le Maire : nous n'avons pas encore tous les éléments, uniquement un montant estimatif de location de 3 800€ par mois.

M Doncieux : est-ce que nous n'aurions pas pu faire un bâtiment sur un terrain qui serait à nous ?

M Durand : on est pour l'instant dans le flou, c'est peut-être une opportunité, on partirait sur une location/bail. On connaît le coût d'une construction, par exemple celle d'un Service Technique sur Ruy-Montceau avec 2 000 000 € ou sur les Abrêts où ils construisent un bâtiment hors d'eau hors d'air avec une toile pour 1 200 000 €. Pour ce projet, on est sur une estimation de 800 000 €.

Mme le Maire : Pour l'instant nous n'avons pas de possibilité d'agrandissement, cela dépend du PLU et les terrains ne sont pas communaux. Sur le futur PLU, une extension de la ZA est prévue mais nous n'en sommes pas encore propriétaires et il s'agit de terrains agricoles. Pour l'instant, ce qu'il reste sur la commune, ce sont les terrains « Ex Grandjean » et, depuis plusieurs mois, nous avons rencontré des artisans qui souhaitent s'agrandir et rester sur la commune. Nous étudions cela avec Mme MD. BROHET et les services de la CAPI, car la Zone d'Activité a été transférée à la CAPI ; La Commune reste toutefois décisionnaire sur la ZAE. On ne peut pas bloquer des entreprises de Saint-Savin.

M Doncieux : il faut voir le coût de cette opération.

Mme le Maire : nous aurons les éléments financiers avant le vote. Mais je pense que ce sera moins cher qu'une construction.

Mme LOVENO : nous sommes en montage budgétaire, si nous voulons faire l'opération, il faut anticiper. C'est un choix que nous pourrions faire lorsque nous aurons les éléments. Le cas échéant, la somme ne sera pas consommée si le projet n'aboutit pas.

Mme Dujardin : il faudrait aussi décompter le montant actuel que nous payons en location.

**Arrivée de Mme ML. GONCALVES. Mme LOVENO garde le pouvoir, le débat ayant déjà commencé.**

#### **Chapitre 12**

M Durand : malgré les mutualisations, nous n'avons jamais vu de baisse des charges du personnel sur les budgets communaux.

Mme le Maire : concernant la mutualisation, ce serait bien d'arriver à mettre en place celle relative aux achats de fournitures.

M Lenfant : pour les fluides aussi ?

Mme le Maire : c'est plus difficile, nous gérons nos compteurs. Mais nous avons également mutualisé l'analyse des fluides avec une personne de la CAPI qui nous épaulé. C'est un ingénieur qui nous donne les éléments à mettre en place sur les bâtiments. Par exemple sur la salle H. Coppard, nous allons mettre une centrale pour gérer la température de la salle en baissant les degrés la semaine et les en remontant le week end pour les personnes qui l'occupent ou pour les manifestations. Cela permettra de réduire nos dépenses d'énergie car malheureusement, certaines associations ne sont pas vigilantes et le chauffage est laissé à fond alors qu'il n'y a plus personne. Nous avons également les conventions de prestations avec la CAPI, le PATA, la voirie...

### **Chapitre 73**

M Faverjon : est ce que nous savons pourquoi il y a une baisse de la redevance d'extraction ? L'activité reprend un peu !

Mme le Maire : nous ne savons pas encore, cela reprend effectivement un peu depuis la fin 2017, nous en saurons sûrement plus d'ici la fin de l'année.

### **Evolution de l'épargne**

M Faverjon : par rapport à l'épargne nette, nous prévoyons d'être en négatif cette année ?

Mme le Maire : oui, sur 2018 mais les excédents antérieurs ne sont pas compris.

### **Produits des Impôts**

M Mollard : l'exonération de la Taxe d'Habitation sera ressentie sur 2019 ?

Mme le Maire : sur 2018, l'Etat compensera à l'euro près, nous verrons pour 2019

Mme Loveno : pour la TH, c'est une compensation, c'est l'Etat qui va trouver l'argent ailleurs pour cette année. Pour 2019, nous verrons, nous n'avons d'informations précises.

Mme Dujardin : avec le recul, nous pouvons craindre que, dans quelques années, l'Etat arrête, c'est quand même inquiétant.

Mme Loveno : nous ne perdrons pas tout d'un coup mais certes, les ressources compensées par l'Etat, cela s'éteint. C'est une compensation au début pour s'adapter mais il faut être conscient que nous risquons de la perdre.

M Mollard : puisque certains contribuables ne payent plus cette taxe, si nous baissions le taux quel sera la conséquence ? stratégiquement que faudrait-il faire ? La baisser, l'augmenter ?

Mme le Maire : le Cabinet Statoria conseille plutôt de l'augmenter pour 2018.

Mme Loveno : les 20% des contribuables restant devront payer la TH.

Mme Toneghin : pourquoi est-ce que nous prévoyons tout de même une baisse sur la recette de la TH ?

Mme Loveno : nous n'avons pas encore les bases, c'est juste une estimation, elle n'est pas affinée. C'est une tendance, les chiffres vont bouger.

M Durand : en fait, même en votant le BP en mars, nous n'avons pas tous les éléments ? Comment font les communes qui votent leur budget en décembre ?

Mme le Maire : effectivement, je trouve cela risqué.

M Faverjon : cela donne un excédent de 394 000€ pour 2017, est ce que nous avons eu une recette exceptionnelle ?

Mme Loveno : oui, c'est pour cela que nous recalculons notre capacité de désendettement, pour l'instant elle est à 6 ans, ce qui est une bonne moyenne car les normes sont de 9 à 11 ans pour les collectivités. Il faut toutes les années dégager plus d'excédent. Il faut être conscient que les recettes baissent et nous allons devoir chercher plus de recettes.

### **Evolution de la dette**

M Faverjon : je fais la même remarque que chaque année, sur le montant de l'endettement par habitant car il faut prendre en compte l'augmentation de la population.

M Mollard : si nous devons emprunter, savons-nous combien ?

Mme le Maire : ce sera en fonction de nos capacités de remboursement.

### **PPI**

M Faverjon : pouvez-vous redire ce qui compose le Pôle enfance ?

Mme le Maire : c'est le regroupement des 2 cantines, le Centre de Loisirs et la garderie sur le même site. Il est prévu la démolition de la Maison Boulud, la création d'une salle de restauration pour les maternelles, une pour les élémentaires et 2 salles d'activités.

M Faverjon : la démolition est actée ? Ce bâtiment avait l'air sain.

Mme le Maire : oui, les associations seront reclassées ailleurs. Il n'est pas aux normes et ce serait très coûteux de le réhabiliter.

M Faverjon fait observer que le document donne les perspectives budgétaires, les orientations en investissement, il faut également que nous ayons une petite vision sur les conséquences financières et l'endettement pour les prochaines années.

Mme le Maire : il faut compter les excédents qui sont reportés systématiquement en fonctionnement.

Mme Loveno précise que pour les dépenses, nous pouvons le faire et nous savons que nous devons faire appel aux subventions, chercher d'avantage de recettes. Nous aurons toujours nos recettes actuelles tel que la TA ou la FCTVA mais il faudra en chercher de nouvelles, éventuellement sur la Taxe d'Aménagement.

M Faverjon : si nous consommons tout l'excédent en 2018 comme précisé, comment nous projeter ?

Mme Loveno : nous inscrivons des sommes, il faut rester optimiste, nous avons depuis plusieurs années des excédents.

M Mollard : c'est ce qui s'est passé pour le Groupe Scolaire Pierre Coquand, il a bien fallu anticiper.

Mme le Maire : nous avons un excédent d'environ 2 400 000€.

M Faverjon : la question portait sur la lisibilité de la dette pas sur le bien-fondé des investissements.

Fin des questions

Madame le Maire clôture le débat à 21h12